ÉVOLUTION DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE LA VIGUERIE DE NICE

À TRAVERS LES ENQUÊTES GÉNÉRALES DE CHARLES I d'ANJOU (1252), CHARLES II (1298) ET LÉOPARD DE FULGINET (1333)

PAR

ALAIN VENTURINI maître ès lettres ancien élève de l'École Normale Supérieure

SOURCES

Nous avons utilisé en premier lieu les grandes enquêtes domaniales des comtes de Provence. Si la première d'entre elles a été éditée par Édouard Baratier (Enquêtes sur les droits et revenus de Charles Ier d'Anjou en Provence, Paris, 1969), les deux autres demeurent pour leur majeure partie inédites. Elles sont conservées aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, dans la série B.

Leurs données ont été complétées grâce à divers documents de cette même série, dont les quelques rationnaires qui subsistent et les registres d'hommages. Nous avons pu en outre exploiter quelques fonds d'archives communales (Nice, Contes, Èze et Villefranche) et les fonds rapatriés de Turin aux Archives départementales des Alpes-Maritimes (Città e Contado di Nizza et Paesi per A e B).

INTRODUCTION

Hormis l'ouvrage déjà ancien (1898) du comte Eugène Caïs de Pierlas, La ville de Nice durant le premier siècle de la domination des princes de Savoie, on ne peut guère citer d'études sur la région niçoise au bas Moyen Âge: la dispersion des sources et leur apparente pauvreté sont sans doute la cause de ce manque d'intérêt des historiens.

Nous avons cependant tenté de les exploiter au mieux en limitant notre champ de recherches à la viguerie de Nice stricto sensu, région couvrant envi-

ron 360 km², qui présente une réelle unité géographique : elle appartient tout entière à la zone des Préalpes de Nice et se confond presque avec le bassin des Paillons.

Telle qu'elle apparaît constituée au début du XIVe siècle, cette circonscription administrative résulte des démembrements successifs de la baillie de Fréjus-Outre-Siagne confiée par Raimond-Bérenger V à Romée de Villeneuve. Dès avant 1249, une baillie (puis viguerie) de Nice-Grasse se détache de la basse Provence centrale; aux alentours de 1260, une viguerie de Grasse est désormais totalement distincte de celle de Nice. Puis une refonte administrative suivit les conflits armés qui marquèrent la fin du règne de Charles d'Anjou : les baillies du Val de Lantosque et du comté de Vintimille furent soustraites à l'autorité du viguier de Nice entre 1290 et 1297 et réunies pour constituer une sorte de marche-frontière.

PREMIÈRE PARTIE

L'ADMINISTRATION COMTALE

CHAPITRE PREMIER

LE DOMAINE COMTAL

Variations du dominium proprium comtal. — Les confiscations de 1230 avaient rapporté au comte, avec la mainmise sur Nice et Èze, le contrôle de la côte entre le Var et Saint-Laurent-d'Èze et des voies commerciales conduisant vers l'Italie. Cependant la période 1230-1245 fut marquée par l'extension de l'influence de Romée de Villeneuve, qui favorisa les empiètements sur les droits comtaux de ses parents et clients.

L'avènement de Charles d'Anjou jeta bas la puissance de Romée, et le comte put ramener les seigneurs locaux à plus d'obéissance. Ses successeurs accrurent notablement le domaine propre. Ils acquirent en particulier des castra d'intérêt stratégique, précaution rendue nécessaire par une question génoise

jamais réglée.

Le majus dominium. — Entre 1252 et 1333, tous les droits qui se rattachent au majus dominium, anciennement réglés par les Statuts de Fréjus (1235), n'ont pas, à l'exception du pasquerium qui disparaît, subi d'altérations préjudiciables aux intérêts de la Cour comtale.

L'exercice de la haute justice témoigne à la fois des progrès accomplis dans la définition du merum imperium et des cas royaux (regalia) et du zèle

des officiers du comte-roi parfois plus royalistes que celui-ci.

CHAPITRE II

RÉALITÉS DE L'ADMINISTRATION ANGEVINE

Les officiers comtaux. — Sous le règne de Charles I^{er}, les Français sont loin d'avoir envahi tous les degrés de l'administration, mais le comte leur a confié les postes-clés : viguier et castellan. Plus généralement, l'immigration française en Provence orientale fut négligeable.

Au cours de notre période, le rôle du viguier devient de plus en plus représentatif (sauf dans la ville même de Nice) : sa fonction ne retrouvera une réelle importance que sous le règne de Jeanne I^{re}, quand les viguiers auront, avec le

titre de capitaine (capitaneus), des responsabilités militaires.

L'efficacité de l'administration angevine. — Lors de l'enquête administrative de Charles II, les accusations portées contre les officiers de notre viguerie ont dénoncé des fautes professionnelles portant tort à l'État plus que des dommages causés aux particuliers (ce qui semble faire ressortir la fidélité des habitants à l'égard du souverain).

La Cour comtale était parfois mal armée pour faire valoir ses revendications, faute de pouvoir les étayer solidement par des preuves. Les officiers ignorent parfois la réglementation qu'ils sont censés respecter ou faire respecter (ce qui ne tourne pas forcément au détriment de leurs administrés).

Rapports du comte-roi et de Nice. — Les difficultés italiennes des souverains angevins, qui les forcèrent à demander beaucoup à leurs sujets provençaux, permirent aux Niçois d'obtenir graduellement un embryon d'autonomie municipale. Cependant, le roi Robert ne renonça pas à nommer les officiers à sa guise, alors que leur changement annuel était regardé par ses sujets comme une garantie contre leurs abus.

CHAPITRE III

LA GABELLE DE NICE

La gabelle de Nice, c'est avant tout la gabelle du sel. Gabelle secondaire, qui s'approvisionne aux gabelles principales d'Hyères et Toulon, elle n'en est pas moins la plus importante gabelle de redistribution. Elle alimente le futur comté de Nice et, en outre, le Piémont et la Lombardie, car le sel de Nice fut pour Charles d'Anjou l'un des moyens de sa politique d'expansion en Italie du Nord. Son exploitation en régie faisait mal ressortir ce qu'elle rapportait au trésor comtal. Aussi, dès avant 1287, adopta-t-on le système de la ferme.

Les fermiers furent d'abord italiens (Lucquois), mais les Niçois furent aussi gabeliers dans le premier tiers du xive siècle; le règne de Jeanne Ire

marque le retour à une nette domination des Italiens.

La gabelle du sel fut, pour le trésor provençal, une source de revenus qui résista bien aux catastrophes du xive siècle. Nice resta le marché du sel où se fournissaient les Piémontais.

DEHXIÈME PARTIE

L'ÉCONOMIE

CHAPITRE PREMIER

L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE

Le milieu du XIII^e siècle voit les villages fortifiés (castra), qui sont la forme d'habitat exclusive dans notre région, procéder à la délimitation de leurs finages. Cette stricte définition de leurs possibilités de gain d'espaces vierges n'est sans doute pas étrangère à la naissance d'un mouvement de refus du bétail étranger (qui touche d'autres régions de Provence), qui a pu entraîner la disparition du droit de pâturage comtal (pasquerium) levé sur ce bétail. Il semble cependant que la position des communautés ait évolué quand elles sont parvenues à avoir part aux profits des pasquiers.

Les années 1250-1330 ont été une période de défrichements intenses, qui concerne surtout Nice mais également les castra. Ce sont surtout la vigne et les figairets qui bénéficient de l'extension des terres cultiveés. Le grand absent du paysage rural est l'olivier, qui apparaît timidement au début du xive siècle.

Le point noir est le déficit chronique en céréales, qui fait souvent du ravi-

taillement de Nice un problème épineux.

Notre région ignore la grande exploitation : les réserves seigneuriales quand elles ont quelque importance sont improductives. Les possesseurs du sol (le comte-roi, Saint-Pons...) ont préféré donner les terres en emphytéose ou à part de fruits plutôt que de recourir au faire-valoir direct.

CHAPITRE II

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

En dehors des métiers indispensables à la vie d'une cité, nous pouvons noter à Nice l'importance du travail du bois (fusterie, barillerie) et des peaux. Avec la coutellerie, ce sont les seules activités qui alimenteront le commerce de Nice.

Ce commerce fait apparaître Nice comme le marché régional d'un arrièrepays qui comprend, outre sa viguerie, la baillie de Vence, Peille et le Val de Lantosque. Le commerce avec les villageois, auxquels la ville procure parfois de quoi pallier les insuffisances de leur production agricole, répond surtout à la nécessité de subvenir au ravitaillement en céréales des Niçois. Celui-ci est également assuré par un commerce « à moyenne distance » avec les régions provençales excédentaires, qui porte en outre sur le bétail de boucherie. Quant au « grand » commerce, Nice y joue un rôle qui ne peut se comparer à celui de Marseille ou de Gênes. Les Niçois sont cependant actifs en Méditerranée occidentale. Mais c'est surtout comme port de transit que Nice affirme sa vocation au xive siècle : les tarifs avantageux de son droit de rivage, l'absence de péage au passage du Var lui valent la faveur des commerçants italiens installés à Avignon, et ce au détriment de Marseille.

TROISIÈME PARTIE

LA SOCIÉTÉ

CHAPITRE PREMIER

ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE

La population rurale. — Les deux premiers tiers du XIII^e siècle ont été pour les castra de la viguerie une période de bas niveau démographique. Bien que quelques indices signalent une légère progression dès avant 1252, en 1264, aucune communauté n'atteint 100 feux de queste : cinq sur dix-huit atteignent ou dépassent 50 feux.

Le contraste est net avec la situation en 1316 : en un demi-siècle, la population s'est accrue de 75 %, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel de 1,08 %. Ce chiffre élevé implique vraisemblablement que le « pays niçois » a été une région d'immigration : les immigrants viendraient de haute Provence. La progression continue jusque vers 1325, puis la population resterait stable jusqu'à l'épidémie de peste de 1348.

La ville de Nice. — Au début du XIII^e siècle, Nice reste encore une agglomération modeste. Sa population atteint sans doute 4 000 habitants en 1249. La ville va connaître une phase d'accroissement rapide entre 1249 et 1286, où elle compte environ 7 000 habitants. Suit une période de stagnation (1286-1302), puis l'expansion reprend jusqu'à la Peste Noire: Nice va compter plus de 10 000 habitants. Sa prospérité commerciale mais aussi les luttes politiques en Ligurie lui valurent de connaître une immigration constante, parfois brutalement gonflée.

CHAPITRE II

LA SOCIÉTÉ NIÇOISE

La victoire définitive de Raimond-Bérenger V en 1230 bouleversa profondément la société niçoise : la vieille aristocratie consulaire fut à peu près éliminée. Or, à de rares exceptions près (tel Rostang Guigonis), les partisans du comte de Provence étaient des hommes « neufs ». Il fallut donc près d'une génération pour que leurs familles puissent être comparées aux Riquier, Badat

ou Raimbaldi tant pour le prestige que pour la richesse.

En fait, l'émergence d'une nouvelle aristocratie fut liée d'une part aux services rendus à Charles d'Anjou dans les diverses étapes de sa politique d'expansion en Italie, d'autre part aux possibilités de carrière qu'allait offrir plus largement l'administration comtale. C'est ainsi que Jacques Roux débuta comme simple clavaire et finit par devenir vice-amiral de Provence en 1315.

Nous pouvons cependant citer des fortunes bâties sur le commerce et les affaires : celle des Olivari de Cayrasc, et, la plus spectaculaire, celle de Daniel Marquesan, notaire puis homme d'affaires, qui jouit de la faveur du roi Robert.

C'est dans cette aristocratie de triple origine que se recruteront principalement les syndics de la ville, après que Nice aura obtenu, en 1291, le droit d'en élire pour traiter de questions particulières, premier pas vers l'institution d'un régime de syndicat. La vie municipale renaissante connut sa première crise de croissance en 1327 avec le conslit qui opposa la ville supérieure et la ville inférieure.

CHAPITRE III

LA SOCIÉTÉ RURALE

Les seigneurs. — Dans notre région, ils tiennent tous directement leurs fiefs du comte et lui prêtent hommage. On y distingue les domini, qui sont chevaliers (milites) et les simples domicelli. Cependant, le clivage se fait également entre ceux qui, citoyens de Nice, ont souvent des revenus annexes et ceux qui vivent des seuls revenus de leur seigneurie. Or, les règles de succession en usage en Provence favorisent un morcellement qui, sans être aussi poussé qu'on l'a dit parfois, suffit à rendre les seigneuries peu rentables.

Les paysans. — Les caslans qui, au début du XIIIe siècle, peuvent être encore de véritables gardiens de châteaux perdent avec la réalité de leur fonction leur qualité de seigneurs inférieurs, pour ne constituer plus qu'un groupe numériquement très faible de tenanciers libres. La transformation est partout accomplie au début du XIVe siècle.

Les hommes chasés connaissent un sort plus doux qu'en haute Provence orientale : les redevances dues sont moins lourdes. En particulier, les tailles à merci sont fixées (bien après les corvées cependant) par des transactions entre les seigneurs et leurs hommes dans le premier tiers du xive siècle.

Les tenanciers censitaires (scensati) sont surtout répandus dans la bande côtière où s'est exercée l'influence des consulats (Nice, Montolieu, Peille).

Les communautés. — Le mouvement d'émancipation communale se manifeste dès le XIIIe siècle. Il aboutit à la mise en place d'institutions : l'assemblée générale des habitants et des syndics temporaires dans un premier temps, puis un conseil (c'est le cas à Éze et Tourrette).

Les confréries ont pu jouer un rôle dans l'émergence d'une administration communale, mais nous n'en avons pour notre région aucune preuve formelle. Outre le souci des hommes de s'opposer à l'arbitraire seigneurial, les problèmes financiers qui se posaient aux communautés (impôts comtaux par exemple) ont dû précipiter le mouvement.

CONCLUSION

La viguerie de Nice, région bien tenue en main par le comte de Provence, est pour celui-ci une source de revenus appréciables. Elle connaît au cours de notre période une forte expansion démographique et une certaine prospérité. Cependant, au point de vue social, elle garde bien des traits archaīques.

APPENDICE

Notices sur les diverses seigneuries de la viguerie de Nice : données sur leur évolution de la fin du XIIe siècle à la fin de la période angevine (1388).

ÉDITION ANNOTÉE DES ENQUÊTES DE CHARLES II (1298) ET LÉOPARD DE FULGINET (1333)

ANNEXES

Cartes de la viguerie en 1315 : évolution du domaine de la Cour de 1252 à 1343. — Listes des officiers de la viguerie de Nice (1246-1343). — Revenus des droits de la Cour à Nice et dans sa viguerie (1252-1388). — Démographie (1235-1388) (données, cartes, pièces justificatives). — Cartes relatives à l'agriculture. — Cartes du commerce de Nice (début XIIIe-XIVe siècle). — Syndics de Nice (1246-1343). — Plan de Nice et commentaire sur le développement de la ville de 1230 à 1343. — Tableaux généalogiques (Familles : Badat; Berre; Cays; Chabaud; Châteauneuf; Grimaldi; Marquesan; Sicard de Bargemon).

attention of the control of the cont

The second second

The state of the s

g dage second of a grant fire of the control of A fire a control of the control o

TO THE TOTAL THE TRANSPORT TO THE TRAN

the second of th

actives.

3

E Roman Roman